





ATELIER FORUM OUVERT

Comment utiliser la Pro A ou le CPF de transition?

Discussion – points saillants

Ce sont les 2 dispositifs de reconversion

1) Les différences... Les caractéristiques

La PRO A

- Vient remplacer la période de pro
- Permet de mettre en place une formation pour les personnes en CDI
- Promotion interne ou reconversion
- Reconnaissance sur la grille de la convention collective après la formation

Conditions d'éligibilité de la formation :

- Certifiant : diplôme, CQP, Titre pro ou Reconnaissance convention collective
- Aujourd'hui les CQP et CCN ne rentrent pas dans le cadre
- Accès aux personnes de niveau inférieur à la licence (niveau d'entrée, niveau de sortie bac +3,)
- Minimum de 6 mois et de 150 h
- 15 et 25% du temps en formation sauf dérogation de la BP
- Pas de possibilité de VAE ni bloc de compétences mais certification en totalité
 Sauf si un bloc de compétences est manquant pour l'obtention du diplôme par la VAE.
- PRO A formation en interne via l'AFEST est possible.
- Dans ce cadre certains OPCO ont mis en place une certification des accompagnateurs/tuteurs
- L'AFEST nécessite une professionnalisation préalable des entreprises pour être en capacité de mettre en œuvre cette modalité de formation.

Prise en charge

- Niveau défini par les BP
- Toutes les entreprises peuvent accéder au financement de ce dispositif par les OPCO quelle que soit leur taille
- Pour l'instant pas d'accord de BP sur Pro A reste limité à 12 mois

Le CPF de transition

- Dispositif à l'initiative du salarié mais possibilité de co-financement si entente avec l'employeur
- Dans le cadre d'un changement de métier

Conditions d'éligibilité de la formation :

- Pas de niveau d'entrée ou de sortie
- Eligibilité des blocs de compétences

2) <u>Les problématiques et questionnements</u>

Quid des personnes qui souhaitent évoluer vers le métier d'Infirmier ?

- Eligible au CPF de transition mais pb de financement
- Accord de BP ? Durée dérogatoire de la Pro A ?
- L'année passée, il y a eu des accords de BP pour abonder via d'autres dispositifs
- Aujourd'hui les employeurs (OPCO Santé) ne font aucune demande
- Il y a encore des attentes d'ordonnance et d'avenants car certaines formations seraient en dehors du cadre légal
- La problématique des formations d'infirmier va aussi se jouer sur les éducateurs spécialisés car PB de Parcoursup → positionnement de personnes relevant de la FC, refoulées et qui n'ont pas pu passer les épreuves de sélection.
- Soit repositionnement sur d'autres formations (Aide soignant...), soit vont tenter de passer sur d'autres dispositifs
- Région, Rectorat en recherche de solution pour ces personnes

La structuration des certifications en blocs de compétences ?

- Travail des BP sur les blocs de compétences
- A l'avenir les diplômes/certifications devront être découpés en bloc de compétences pour être enregistré au RNCP→ Intransigeance de la CNCP
- Objectifs : Minimiser les redondances, CPF transition et Pro A plus courts
- Nécessité d'un positionnement des personnes selon leur parcours individuel par les OF en amont de l'entrée en formation
- Nécessité de professionnalisation des OF sur ce travail d'ingénierie de parcours
- Nécessité de revoir les diplômes pour être conduit via l'AFEST

Plan de développement des compétences

• Si contribution volontaire conventionnel → Financement des formations ou autres prestations par OPCO quelle que soit la taille de l'entreprise